



**RECONDUCTION n° 21/3
DU PROCES-VERBAL n° 06 - V - 402**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une cloison réalisée en briques de terre cuite d'épaisseur 70 mm, revêtue sur ses deux faces d'un enduit plâtre. Sens de feu : indifférent
Demandeur	CTMNC 17 rue Letellier F - 75015 PARIS
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : AUCUNE
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 19 décembre 2026. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 23 décembre 2021

X 

Chargé d'Affaires
Signé par : Jerome VISSE

X 

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 06 - V - 402

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :
19 décembre 2011

Rapport de référence :

EFFECTIS FRANCE 06 - V - 402

Concernant :

Une cloison réalisée en briques de terre cuite d'épaisseur 70 mm, revêtue sur ses deux faces d'un enduit plâtre.

Sens de feu : Indifférent

Demandeur :

**CTTB
17 rue Letellier**

F-75015 PARIS

Ce procès-verbal comporte 7 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

TABLE des MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	LABORATOIRE D'ESSAIS.....	3
3.	DEMANDEUR DE L'ESSAI.....	3
4.	ESSAI DE RESISTANCE AU FEU DE REFERENCE.....	3
5.	REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE.....	3
6.	PRINCIPE DE L'ENSEMBLE.....	3
6.1	TYPE DE FONCTION.....	3
6.2	GENERALITES.....	4
6.3	DESCRIPTION DE L'ELEMENT.....	4
7.	REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT.....	4
8.	CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU.....	4
8.1	REFERENCE DU CLASSEMENT.....	4
8.2	CLASSEMENT.....	5
9.	CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU.....	5
9.1	A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE.....	5
9.2	SENS DU FEU.....	5
9.3	DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS.....	5
9.4	EXTENSION EN LARGEUR.....	6
9.5	EXTENSION EN HAUTEUR.....	6
9.6	CONSTRUCTIONS SUPPORTS.....	6
10.	DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU.....	6
ANNEXE 1 - Planches.....		7

1. INTRODUCTION

Le procès verbal de classement de résistance au feu affecté à la cloison pleine conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAIS

Nom : Efectis France
Adresse : Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES les METZ

3. DEMANDEUR DE L'ESSAI

Nom : CTB
Adresse : 17 rue Letellier
F-75015 PARIS

4. ESSAI DE RESISTANCE AU FEU DE REFERENCE

Numéro de l'essai : 06 - V - 402
Date de l'essai : 19 décembre 2006

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE

Référence : briques de terre cuite 40 x 7 x 20 cm (l x e x h)
Provenance : CTB
17 rue Letellier
F-75015 PARIS

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1 TYPE DE FONCTION

La cloison pleine était définie comme un « élément non porteur ». Sa fonction était de résister au feu en ce qui concernait les caractéristiques de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme NF EN 13501-2.

6.2 GENERALITES

Voir planche n° 1.

L'élément testé était une cloison en briques de terre cuite, à alvéoles horizontales de dimensions hors tout 400 x 70 x 200 mm (l x e x h). Les rangs de blocs étaient collés à l'aide de plâtre (BPB PLACO). Un enduit plâtre était mis en œuvre sur la face exposée.

Epaisseur totale : 90 mm

6.3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

6.3.1 Briques

Les briques utilisées ont été contrôlées par le personnel du Laboratoire ; elles sont en tout point conformes au plan cité ci-dessus.

Elles sont en terre cuite à alvéoles horizontales. Elles ont pour dimensions hors tout 400 x 70 x 200 mm (l x e x h).

Masse d'une brique : 4,46 kg.
Classe selon Eurocode 6 : 4.

6.3.2 Montage du mur

La cloison est obtenue par la superposition de quinze rangées de sept briques plus une huitième recoupée afin d'ajuster la largeur de la cloison à celle de la baie. Ces rangs sont montés à joints verticaux croisés.

Les briques sont montées ensemble par du plâtre Lutèce 2000 C (BPB PLACO). Le premier rang, ainsi que le bord fixe de la cloison, sont directement collés au plâtre Lutèce 2000 C sur le cadre d'essai.

6.3.3 Revêtement

Un enduit plâtre Lutèce 80 (BPB PLACO) d'épaisseur 10 ± 1 mm est mis en œuvre sur les deux faces de la cloison.

7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme NF EN 13501-2.

8.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		†	-	M	C	S	G	K
	E	I			90						
	E				90						

9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

9.2 SENS DU FEU

Sens de feu indifférent.

9.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

Conformément à la norme NF EN 13501-2, l'élément a le domaine d'application directe suivant.

9.3.1 Généralités

Conformément au paragraphe 13.1. de la norme NF EN 1364-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité :

- a) diminution de la hauteur ;
- b) augmentation de l'épaisseur de la cloison ;
- c) augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- d) dimensions des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de leur épaisseur ;
- ~~e) diminution de l'espacement des montants ;~~
- ~~f) diminution des entraxes des fixations ;~~
- g) augmentation du nombre de joints horizontaux si le joint, situé à 500 mm au maximum du bord supérieur, a fait l'objet de l'essai ;
- ~~h) utilisation d'accessoires et d'aménagements de surface lorsqu'ils sont essayés à 500 mm maximum du bord supérieur ;~~
- i) joint horizontaux et/ou verticaux s'ils ont été soumis à l'essai.

9.3.2 Extension en largeur

Conformément au paragraphe 13.2. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 8 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de largeur illimitée.

9.3.3 Extension en hauteur

Conformément au paragraphe 13.3. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 8 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et de hauteur maximale ne dépassant pas 4 m.

9.3.4 Constructions supports

Conformément au paragraphe 13.4. de la norme NF EN 1364-1, les classements indiqués au paragraphe 8 du présent procès-verbal de classement sont également valables pour toute cloison identique à celle testée et installée dans des parois en béton plein, béton armé ou parpaings ayant une masse volumique d'au moins 2200 kg/m³.

10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la réalisation de l'essai, soit jusqu'au :

DIX-NEUF DECEMBRE DEUX-MILLE-ONZE

Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire Efectis France.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 22 Février 2007.



Laurent DELUGE
Ingénieur Chargé d'Essais



Régis KORYLUK
Chef du service Consultance
Chef du Service Essais 2

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Planche n° 1 – Plan de détail de la brique

